

DEC152440DR18

Décision portant nomination de M Jean-Marc GHERBEZZA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 7337 intitulée Laboratoire Roberval unité de recherche en mécanique acoustique et matériaux

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC152227INSIS portant cessation de fonctions et nomination de M. Jérôme FAVERGEON en qualité de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR 7337 intitulée Laboratoire Roberval unité de recherche en acoustique et matériaux ;

Considérant que M Jean Marc GHERBEZZA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR18 du 17 au 19/03 et du 01 au 03/04/09,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Jean-Marc GHERBEZZA, T, est reconduit dans sa nomination aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 7337 intitulée Laboratoire Roberval unité de recherche en acoustique et matériaux, à compter du 01/09/2015.

M. Jean-Marc GHERBEZZA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Marc GHERBEZZA, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.



Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille., le 19 novembre 2015

Le directeur de l'unité
Jérôme FAVERGEON

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Françoise PAILLOUS

Visa du président de l'Université de Technologie de Compiègne
Alain STORCK